



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroport de Strasbourg

Question orale n° 99

Texte de la question

M. Harry Lapp attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le devenir de l'aéroport international de Strasbourg-Entzheim, suite au départ de la base aérienne 124 prévu pour le 1er septembre 1994. Des lors, il importe que l'Etat puisse intervenir afin de contribuer au maintien opérationnel de l'aéroport en prenant en charge les frais de mutation afférents à ce départ. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre en faveur du maintien des activités et du renforcement du rôle de l'aéroport de Strasbourg.

Données clés

Auteur : [M. Lapp Harry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 99

Rubrique : Aéroports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 1993, page 1004

Réponse publiée le : 4 juin 1993, page 1070

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 1993